



Concours national des Crémants

Le 28ème concours national des Crémants et le congrès de la Fédération nationale des Crémants se dérouleront à Die le 24 mai 2019.

Concours national des Crémants

Attention nouvelles modalités simplifiées d'inscription des échantillons au Concours National des Crémants via le site <https://cremants.com>

Nous vous prions de porter une attention particulière aux directives liées au dépôt des échantillons pour le concours.

Vous trouverez sur le site <https://cremants.com> le Règlement Général du concours et une ergonomie facilitée du site pour inscrire vos échantillons en ligne pour chacun de vos lots que vous présenterez aux épreuves de la dégustation. Attention, les fiches et règlement ne seront plus expédiés par courrier sous enveloppe, ou même par mail, l'ensemble des opérations se fera uniquement via le nouveau site de la Fédération ouvert et que nous vous invitons d'ailleurs à découvrir.

Comme à l'accoutumée, **l'UPECB organisera la collecte des Crémant de Bourgogne pour un envoi groupé des échantillons.**

Lors de l'inscription en ligne, il faudra obligatoirement télécharger pour chaque lot:

1. le bulletin d'analyse du lot concerné incluant obligatoirement au minimum les paramètres suivants :
 1. sucres : glucose et fructose exprimés en g/l
 2. titres alcoométriques volumiques acquis et en puissance exprimés en % vol
 3. acidité totale exprimée en méq/l
 4. acidité volatile exprimée en méq/l
 5. anhydride sulfureux total (SO₂ total) exprimé en mg/l
 6. surpression due au CO₂ exprimée en bars
2. la déclaration de tirage du lot concerné
3. la modalité de paiement pour chaque lot, soit par chèque (possible au moment du dépôt des échantillons) ou par virement.

Une fois l'inscription validée du lot, vous recevrez automatiquement un mail en retour à titre de justificatif.

Voici une petite synthèse pour vous éviter de devoir lire tout le règlement :

Réception des échantillons : le lundi 8 avril et mardi 9 avril au CITVB, 6 rue du 16ème chasseur, 21200 Beaune; et à la condition que les échantillons soient préalablement inscrits sur le site de la Fédération.

Pour chaque lot, il faudra déposer :

- Un carton fermé de **6** bouteilles (étiquetage complet identique pour les 6 bouteilles). Attention le numéro de lot utilisé lors de l'inscription sur le site devra figurer sur chacune des 6 bouteilles. Le solde des bouteilles des

vins médaillés servira à être présenté à un jury composé exclusivement de la presse pour décerner « le prix des journalistes ».

- le règlement sous forme de virement, ou de chèque à l'ordre de l'UPECB à déposer au moment du dépôt des échantillons d'un montant de 51,60 euros par lot déposé.
- 2 jeux d'étiquettes (complètes) de la bouteille concernée.

Pour toutes informations complémentaires: contactez l'UPECB au 03 80 22 32 50.

Congrès des Crémants

A l'occasion du 28e Congrès National des Crémants qui se déroulera les 23,24 et 25 mai prochain à Die, vous pouvez consulter les programmes des congressistes et des accompagnants sur le site extranet ([cliquez ici](#)).

La fiche individuelle de réservation hôtelière est téléchargeable sur le site et doit être retourné à l'UPECB (132 route de Dijon 21200 Beaune ou e.urbano@cremantbourgogne.fr)

Comme chaque année, les frais d'inscription des accompagnants sont à leurs charges et seront de l'ordre de 120 euros par personne (règlement à l'ordre de l'UPECB).

Pour rappel, conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'UPECB, les frais d'inscription des congressistes et d'hébergement seront pris en charge par l'UPECB.

A la demande d'une réponse rapide des organisateurs, merci de nous retourner vos inscriptions avant le 1er avril prochain :

La fiche d'inscription pour le congrès et la réservation hôtelière, accompagnée d'un chèque de 120 € par accompagnant à l'ordre de l'UPECB.



Trophée Crémant de Bourgogne

La septième édition du Trophée Crémant de Bourgogne s'organise sur les golfs de Mâcon La salle, La Tour de Salvagny, Avoise, Chalon sur Saône, Dijon Norges et Chailly. La finale se déroulera au golf de Chalon sur Saône le 29 juin. La remise du Trophée sera organisée le 29 juin à l'

abbaye de Cluny.

Comme chaque année, l'ensemble des producteurs et des élaborateurs sont invités à participer aux journées de compétition en présentant leurs Crémant de Bourgogne au trou n°9 de chaque parcours.

Nous sollicitons les domaines, caves et maisons à offrir des bouteilles et des magnums de Crémant de Bourgogne qui seront offerts dans les dotations des golfeurs.

Nous vous invitons à déposer les bouteilles et magnums à l'UPECB (132 route de Dijon, 21200 Beaune) avant le 1er avril 2019.

Pour toutes participations aux journées de golf et à la soirée de Cluny, merci de contacter Emilie urbano (Tel. 03 80 22 32 50 ou e.urbano@cremantbourgogne.fr)



Déclaration d'Affectation Parcelleire

Pour rappel: les DAP doivent être déposées avant le 31 mars. Nous vous invitons à faire votre déclaration d'affectation parcellaire en ligne sur le site : <http://innov-bourgogne.fr/>.

Si vous avez perdu vos codes d'accès vous pouvez contacter la CAVB par mail: cavb.dap@gmail.com. La déclaration en ligne est ultra rapide et évite de tout ressaisir. Cf un tutoriel est à disposition sur les sites de la CAVB (<http://cavb.fr/>) et de l'UPECB ([cliquez ici](#)).

Si vous ne saisissez pas votre déclaration en ligne, bien envoyer votre déclaration qu'une seule fois, de préférence par mail à l'adresse : cavb.dap@gmail.com. Bien conserver les preuves de votre envoi (message mail ou bulletin d'envoi du fax). Nous déconseillons l'envoi par courrier suite aux nombreux soucis occasionnés. Les formulaires sont disponibles sur le site de la CAVB ou le site de l'UPECB ([cliquez ici](#)).



Agenda

- 19 mars: Comité de certification Certipaq
- 21 mars: Conseil d'Administration UPECB
- 29 mars: Dégustation contrôle produit
- 3 avril: Union des appellations régionales
Conseil d'Administration CAVB
- 10 avril: Conseil d'Administration Fédération
- 12 avril: Dégustation contrôle produit
Assemblée Générale CAVB

© 2019 UPECB

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur UPECB.

[Se désinscrire](#)